



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 3, 10 et 11 juillet 2023**
2. **8202 Projet de loi portant modification :**
1° de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
2° de la loi du 15 décembre 2017 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale
- Rapporteur : Monsieur Gilles Baum

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. **Divers**

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, Mme Stéphanie Empain remplaçant Mme Josée Lorsché, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty

Mme Anne Gils, Mme Christiane Meyer, Mme Isabelle Stourm, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Myriam Cecchetti, M. Fred Keup, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 3, 10 et 11 juillet 2023

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

**2. 8202 Projet de loi portant modification :
1° de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
2° de la loi du 15 décembre 2017 portant réglementation de l'activité
d'assistance parentale**

La Commission procède à l'examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat, émis le 13 juillet 2023. Elle constate qu'aucun des six amendements parlementaires introduits le 10 juillet 2023 ne donne lieu à des observations de la part de la Haute Corporation.

Le Président-Rapporteur, M. Gilles Baum (DP), présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 14 juillet 2023.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 17 juillet 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact